



MINISTÈRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

01 BP 318
Cotonou – Bénin
Tél : +229 21 30 87 82
Fax : +229 21 30 56 81

Cotonou, le 07 NOV 2024

Le Secrétaire général adjoint

N° 3069 /MAE/SG/SGA/Ass.

À

Mesdames et Messieurs les Chefs de
Mission diplomatique et consulaire du Bénin

Objet : Transmission de la note de service portant dématérialisation des services
consulaires au niveau des Postes diplomatiques et consulaires du Bénin.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, pour prise en compte, copie de la note de
service visée en objet, signée du Ministre des Affaires étrangères, le 03 octobre 2024.

PJ : 01



A. Fifanyidê M. Amour-Marie AKO
Ambassadeur



Le Ministre

Cotonou, le 03 OCT 2024

N° 033 - C / MAE / DC / SG / SGA / VDGACBE / DSI / SP - C

NOTE DE SERVICE

Dans le but de rapprocher l'administration publique des Béninois de l'extérieur, le Ministère des Affaires étrangères, à travers le Projet IDiaspora exclusivement dédié à la diaspora béninoise, procède à la dématérialisation progressive des services consulaires au niveau des Postes diplomatiques et consulaires.

A cet effet, pour compter du jeudi 03 octobre 2024 à 00 heures, les prestations ci-après seront accessibles en ligne sur le site idiaspora.service-public.bj. Il s'agit de :

- procuration ;
- laissez-passer (personne physique) ; et
- autorisation parentale.

Le tarif de ces prestations est fixé à dix mille (10.000) francs CFA, soit environ seize (16) euros et dix-huit (18) dollars américains, selon la devise de paiement choisie par le demandeur.

L'accès à tout service consulaire reste subordonné à l'immatriculation consulaire, dont les formalités sont gratuites sur la plateforme.

La présente note de service prend effet pour compter de la date de sa signature.



[Signature]
Oushegun ADJADI BAKARI